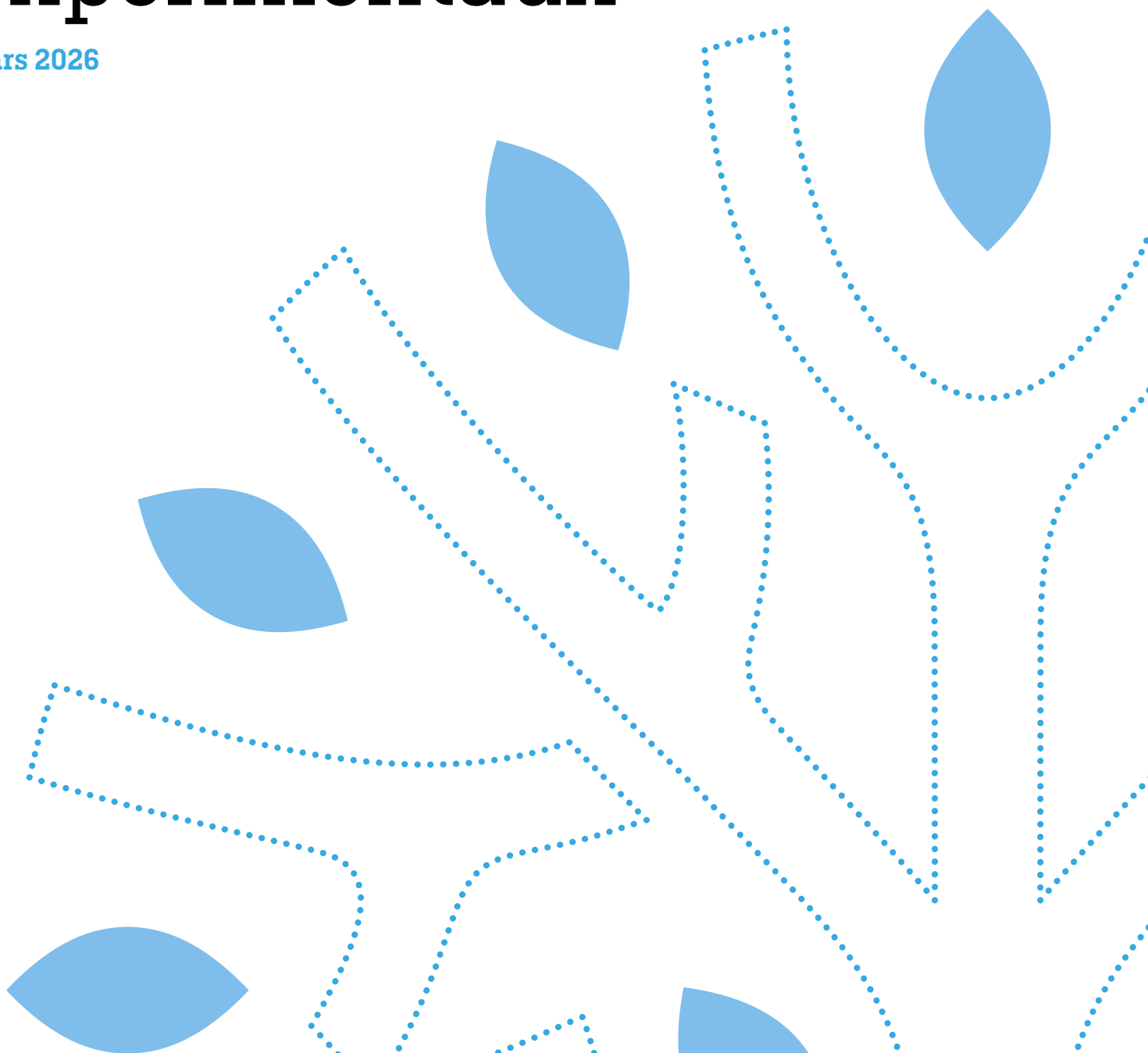


Guide d'évaluation



Établissements publics expérimentaux

Mars 2026



- Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche
- et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est
- l'autorité publique indépendante chargée
- d'évaluer les établissements d'enseignement
- supérieur et de recherche, les organismes
- nationaux de recherche, les unités de
- recherche et les formations. Actif en France
- et à l'international, il met en œuvre une
- évaluation par les pairs méthodique, dont
- il garantit la pertinence et l'intégrité, dans
- l'intérêt de la communauté universitaire et de
- la société dans son ensemble. Il produit des
- rapports publics diffusés sur son site internet.
- Le Hcéres est organisé en huit départements :
- cinq départements chargés de l'évaluation en
- France, un département chargé des évaluations
- à l'international, l'Observatoire des sciences
- et techniques et l'Office français de l'intégrité
- scientifique.

Cadre général

Ce guide précise les modalités d'évaluation de sortie d'expérimentation des établissements publics expérimentaux (EPE) créés dans le cadre de la loi pour un État au service d'une société de confiance (loi n° 2018-727 du 10 août 2018). Il s'appuie tout particulièrement sur les dispositions de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La période de référence de l'évaluation correspond au temps écoulé depuis la création de l'établissement expérimental. Couvrant une durée d'un minimum de deux années, comme le prévoit le texte de l'ordonnance, elle est donc variable d'un établissement à l'autre, ce dont tient compte l'évaluation.

Suivant le principe d'amélioration continue, l'évaluation a pour but d'examiner les progrès réalisés par l'établissement depuis le début de l'expérimentation. Elle est fondée sur un examen par les pairs, mené en général en français par un comité d'experts indépendants. Elle donne lieu à une visite et se conclut par un rapport d'évaluation dont la version définitive, établie à la suite d'un échange contradictoire avec l'établissement, est rendue publique.

L'évaluation repose sur un rapport d'autoévaluation, qui est présenté sous la forme d'un argumentaire de **20 pages maximum**, sans les annexes. Dans ce rapport, l'établissement évalue, à l'aide de données solides, le bilan de l'expérimentation. Il peut décider lui-même des documents et des indicateurs qu'il considère comme appropriés pour rendre compte des réussites et des limites de l'expérimentation. Ces documents pourront être annexés au rapport et commentés dans l'autoévaluation. Le comité d'experts a cependant la possibilité de demander à l'établissement, s'il le juge nécessaire, de fournir des pièces complémentaires.



L'évaluation porte sur cinq dimensions :

- le positionnement, la stratégie et les partenariats ;
- l'organisation, la gouvernance et la communication ;
- le pilotage financier et la démarche qualité ;
- le pilotage des ressources humaines et le dialogue social ;
- les principaux résultats de l'expérimentation : rayonnement, impact et attractivité.

Ces cinq dimensions sont déclinées à travers une série de questions ouvertes que l'établissement pourra adapter afin de tenir compte de sa situation propre.

Dimension 1



Positionnement, stratégie et partenariats

- Quels sont les « objectifs singuliers¹ » de l'établissement public expérimental ? En quoi reflètent-ils son ambition de long terme ? Comment cette ambition se traduit-elle dans sa stratégie et lui permet-elle d'affirmer une « signature » originale ?
- Comment chaque établissement-composante contribue-t-il au positionnement et à la stratégie de l'établissement public expérimental ? Quelle est la plus-value de cet alignement stratégique ?
- En quoi l'expérimentation a-t-elle permis de renforcer la cohérence et les complémentarités au sein de l'établissement public expérimental ? Ce renforcement se traduit-il par un décroisement notable des programmes de recherche et de formation ?
- Dans quelle mesure l'établissement public expérimental et ses établissements-composantes ont-ils mis en commun leurs stratégies partenariales (régionales, nationales, internationales), qu'elles concernent les échanges académiques ou les coopérations économiques, sociales, culturelles et territoriales ?
- De quels indicateurs, tableaux de bord et dispositifs de reddition de compte l'établissement public expérimental s'est doté pour évaluer sa trajectoire au cours de la période d'expérimentation ?
- Le cas échéant, de quelle stratégie immobilière l'établissement public expérimental dispose-t-il ? Comment s'articule-t-elle à la stratégie de ses établissements-composantes ?

1. On se réfère ici aux « objectifs singuliers » mentionnés au IV de l'article 52 de la loi du 10 août 2018 (ESSOC) qui prévoit explicitement leur évaluation. Ces « objectifs singuliers » sont les principaux marqueurs des spécificités de l'établissement public expérimental.

Dimension 2



Organisation, gouvernance et communication

Organisation et gouvernance

- Comment l'établissement public expérimental a-t-il traduit dans son organisation et sa gouvernance les spécificités qu'induisent ses « objectifs singuliers » ?
- En quoi le cadre de subsidiarité prévu dans ses statuts lui a-t-il permis de définir clairement ses compétences, celles de ses établissements-composantes et celles de ses composantes ? En cours d'expérimentation, quelles compétences ont été déléguées de l'établissement public expérimental à ses établissements-composantes ou des établissements-composantes à l'établissement public expérimental ? Quel bilan celui-ci fait-il de cette délégation, le cas échéant ?
- Quelles sont les modalités de coordination qui ont permis à l'établissement public expérimental de se structurer ?
- Dans quelle mesure les circuits de décision mis en place lors de l'expérimentation sont-ils efficaces ?
- Sur quels points particuliers les statuts originaux ou ceux qui sont projetés en sortie d'expérimentation ont-ils permis ou permettront-ils de simplifier la gouvernance en comparaison de celle d'un EPSCP de droit commun : allègement de certaines procédures réglementaires, réduction du nombre d'instances, meilleure définition de leurs attributions, mutualisation de certaines instances entre l'établissement public expérimental et ses établissements-composantes, etc. ?
- En matière de recherche, quelles règles et quelles modalités de signature des publications scientifiques l'établissement public expérimental a-t-il établies pour ses établissements-composantes comme pour lui-même ?

-
- En matière de recherche, quelles dispositions a-t-il prises, à son échelle, en matière d'intégrité scientifique et de science ouverte ?
 - Quel bilan peut être tiré de la recherche d'un équilibre entre l'autonomie des établissements-composantes, liée à leur personnalité morale et juridique, et l'objectif de création de dispositifs intégrés garantissant la cohérence et l'efficacité de l'établissement public expérimental ?

Communication

- Par quels moyens la communication externe met-elle en valeur l'identité de l'établissement public expérimental et participe-t-elle à sa visibilité ?
- En quoi la communication interne contribue-t-elle efficacement à l'information des personnels et des étudiants et au développement de leur sentiment d'appartenance à l'établissement public expérimental ? En particulier par quelles initiatives l'établissement public expérimental a-t-il réussi à embarquer ses communautés dans un projet collectif novateur ?

Dimension 3

Pilotage financier et démarche qualité

Politique budgétaire et dialogue de gestion

- Dans le processus d'élaboration budgétaire, quelle forme prend le dialogue de gestion avec les établissements-composantes et les composantes ? En quoi ce dialogue renforce-t-il les capacités de pilotage stratégique et opérationnel de l'établissement public expérimental ?

Prospective financière, mutualisation de moyens et développement des ressources propres

- Dans quelle mesure l'établissement public expérimental a-t-il une vision prospective de ses besoins de financements et de ses ressources, ainsi qu'une bonne connaissance des facteurs déterminant sa trajectoire financière et celle de ses établissements-composantes : masse salariale, charges de fonctionnement, capacité d'autofinancement ?
- Quelles marges de manoeuvre financières l'établissement public expérimental a-t-il dégagées en mutualisant avec ses établissements-composantes certains volets de son fonctionnement – marchés, services d'appui et de support – et en élaborant avec eux une stratégie de développement concertée des ressources propres ?

Système d'information et démarche qualité

- Dans quelle mesure l'établissement public expérimental a-t-il engagé, avec ses établissements-composantes, la construction d'un système d'information intégré ? Comment celui-ci répond-il aux besoins de pilotage de l'établissement public expérimental et lui permet-il de suivre la mise en oeuvre de sa stratégie ?
- Quelles pratiques d'analyse prospective, d'évaluation interne et externe permettent à l'établissement public expérimental et à ses établissements-composantes de conforter leur pilotage stratégique et opérationnel ?
- Quelle capacité de contrôle interne, par exemple une fonction d'audit interne, permet à l'établissement public expérimental, en lien avec ses établissements-composantes, d'évaluer l'efficacité de son pilotage ?

Dimension 4



Pilotage des ressources humaines et dialogue social

Pilotage des ressources humaines

- En quoi la politique des ressources humaines de l'établissement public expérimental est-elle coordonnée avec celle de ses établissements-composantes ? Favorise-telle une forme de gestion intégrée des ressources humaines² ? Se traduit-elle par une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ?
- Quels dispositifs permettant d'affecter certains de ses personnels à ses établissements-composantes l'établissement public expérimental a-t-il mis en place ? À l'inverse, quels sont les dispositifs permettant d'affecter certains personnels de ses établissements-composantes à ses services ?

Dialogue social et qualité de vie au travail

- Quelle est la qualité du dialogue avec les communautés de travail au périmètre global de l'établissement public expérimental ?
- Quelles formes de travail conjoint existe-t-il entre ses instances consultatives des personnels et celles de ses établissements-composantes³ ?

2. Redéploiement et création de postes ; création de chaires et en particulier de chaires de professeur junior ; tenure track ; lignes directrices de gestion ; formalisation des procédures de recrutement, etc.

3. Comités sociaux d'administration, comités sociaux et économiques, commissions paritaires, etc.

Dimension 5

Principaux résultats de l'expérimentation : rayonnement, impact et attractivité

L'établissement public expérimental est invité à dégager synthétiquement la plus-value de l'expérimentation dans l'exercice de ses missions de base. Il s'agit notamment d'apporter la preuve d'une dynamique collective ayant permis d'obtenir de nouveaux résultats en matière de recherche et de formation de haut niveau, d'attractivité et de lisibilité internationale et, d'une façon générale, de promotion réussie de la nouvelle université. Ces critères pourront être modulés en fonction de leur pertinence pour l'établissement public expérimental.

- En quoi les résultats tangibles attendus de l'expérimentation ont-ils répondu aux « objectifs singuliers » de l'établissement public expérimental ? En quoi ont-ils renforcé son attractivité auprès des personnels qu'il a été amené à recruter ?

Rayonnement scientifique, impact économique social, culturel et sociétal

- En quoi l'expérimentation lui a-t-elle permis d'accroître le rayonnement et la visibilité de sa production scientifique ?
- En quoi l'expérimentation a-t-elle consolidé le rôle de l'établissement public expérimental en tant qu'acteur reconnu de la diffusion de la culture scientifique et du dialogue entre science et société ?
- En quoi l'expérimentation a-t-elle permis à l'établissement public expérimental d'accroître son impact économique, social, culturel et sociétal ?

Attractivité de l'offre de formation, qualité de la vie étudiante

- En quoi l'expérimentation a-t-elle renforcé l'attractivité de l'offre de formation auprès des étudiants ?
- En quoi l'expérimentation s'est-elle traduite par une amélioration de la vie étudiante et de la vie de campus ?

